



ឯកសារច្បាប់ត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ថ្ងៃការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):
 ០២ / ០៧ ២០០៩

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
 du dossier: **SANN RADA**

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា

ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia

Nation Religion King

Royaume du Cambodge

Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Trial Chamber

Chambre de première instance

Dossier No: 001/18-07-2007/ECCC/TC

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):
 30 / 06 2009

ម៉ោង (Time/Heure) : 15:00

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
 du dossier: **C.A. Fuy**

Le Président de la Chambre de première Instance

À

**Maîtres Kar Savuth et François Roux
 Avocats de l'accusé KAING Guek Eav,**

Objet : Requête sollicitant la désignation d'un psychologue
Classification : strictement confidentiel

Le 16 mars 2009 vous avez saisi la Chambre de première instance d'une requête déposée à titre strictement confidentiel (Ex Parte). Aux termes de cette requête vous avez sollicité la désignation d'un psychologue pour assister votre client pendant toute la durée du procès, afin notamment qu'il puisse bénéficier d'un accompagnement lui permettant le cas échéant de faire face à des situations de stress émotionnel.

Par une Ordonnance strictement confidentielle, en date du 30 mars 2009, la Chambre de première instance a désigné le Professeur KA Sunbaunat en qualité d'expert avec pour mission principale de :

- déterminer s'il existe des éléments concrets tendant à confirmer que l'accusé, comme l'affirme la défense « risque de ressentir un stress émotionnel sérieux qui pourrait, s'il n'était pas correctement accompagné par un spécialiste, entraîner des difficultés psychologiques majeures » susceptibles de le rendre inapte à être jugé ; et



- préciser, le cas échéant, le degré d'accompagnement psychologique qu'il y aurait lieu de lui fournir pendant la durée du procès au fond.

Le rapport d'expertise du Professeur KA Sunbaunat a été déposé au dossier le 17 juin 2009. L'expert a conclu que l'accusé ne présente pas à ce jour de signe de détresse émotionnelle justifiant une assistance psychologique durant le procès.

La Chambre de première instance souhaiterait connaître avant le 6 juillet prochain la position de la défense au vu des conclusions ci-dessus, en particulier si celle-ci entend maintenir sa demande de soutien psychologique en faveur de son client. *[Signature]*

Phnom Penh, le 30 Juin 2009

Le Président de la Chambre de première instance

